

## **FRONT POPULAIRE ET CIE**

64 rue Anatole France - 92300 Levallois Perret

N° SIREN 889597613

N° RNA W922017827

<p><b><u>PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU CONSTATANT LES RESULTATS DE</u></b> <b><u>LA CONSULTATION PAR CORRESPONDANCE DU 15 AU 23 novembre DE</u></b> <b><u>L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION « FRONT POPULAIRE ET CIE »</u></b></p>
--

Conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts, les Membres de l'Assemblée Générale de l'association FRONT POPULAIRE ET CIE ont été consultés par correspondance du 15 au 23 novembre 2021, après avoir été dûment convoqués par le Secrétaire Général, en la personne de Monsieur Éric, Jacques Randrianatoavina, conformément aux dispositions en de l'article 9 des statuts.

L'Assemblée Générale a été consultée afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation du rapport de gestion établi par le Président,
- approbation du rapport sur la situation financière établi par le Trésorier,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et affectation du déficit,
- désignation des onze (11) Membres du Bureau ;
- désignation du ou de la Président(e) ;
- désignation des Vice-Président(e)s ;
- désignation du Trésorier ou de la Trésorière ;
- désignation du ou de la Secrétaire Général(e) ;
- formalités ; et
- questions complémentaires.

Le Président rappelle ensuite que les Membres de l'Assemblée Générale ont été informés de la consultation par courriel du 15/11/2021 et qu'ils disposaient d'un délai de huit (8) jours à compter de la réception du projet de résolutions, expirant le 23/12/2021 pour voter.

Etaients joints à la convocation :

- le texte des résolutions proposées ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- le rapport de gestion établi par le Président ;
- le rapport sur la situation financière établi par le Trésorier ;
- la liste des candidats aux fonctions de Membres du Bureau.

Le Président rappelle qu'un exemplaire des statuts de l'association est mis à la disposition des Membres au siège social ou sur demande.

## **PREMIERE DELIBERATION : APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR**

### **LE PRESIDENT**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président sur la gestion de l'association, adopte le rapport.

Cette délibération est adoptée à la majorité - 267 OUI / 6 NON des Membres de l'Assemblée Générale.

## **DEUXIEME DELIBERATION : APPROBATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION**

### **FINANCIERE ETABLI PAR LE TRESORIER**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Trésorier sur la situation financière de l'association, adopte le rapport.

Cette délibération est adoptée à la majorité - 264 OUI / 7 NON des Membres de l'Assemblée Générale.

## **TROISIEME DELIBERATION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS**

### **LE 31 DECEMBRE 2020**

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Bureau de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comme suit : Prochain exercice.

Cette délibération est adoptée à la majorité - 264 OUI / 6 NON des Membres de l'Assemblée Générale.

## **QUATRIEME DELIBERATION : NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU**

A la suite de la modification des dispositions de l'article 12 des statuts, le Bureau est composé de onze (11) Membres élus par l'Assemblée Générale, parmi les Membres de l'Association et à jour de leur cotisation.

Après appel de candidatures, l'Assemblée Générale désigne, pour une durée de quatre (4) ans, en qualité de Membres du Bureau :

Madame Pina Céline.

- De nationalité française.
- Ayant pour profession : essayiste, chroniqueuse.
- Demeurant à Paris.

- Monsieur Bigot Guillaume.

- De nationalité française.
- Ayant pour profession : directeur d'un groupe d'écoles de commerce, chroniqueur éditorialiste.
- Demeurant à Paris.

- Monsieur de Castelnau Régis.

- De nationalité française.
- Ayant pour profession : avocat.
- Demeurant à Paris.

- Monsieur Gallois Charles Henri.

- De nationalité française.
- Ayant pour profession : directeur financier.
- Demeurant à Paris.

- Monsieur Simon Stéphane.

- De nationalité française.
- Ayant pour profession : producteur, chef d'entreprise.
- Demeurant à Paris.

- Monsieur Badre-Rieu Robert.

- De nationalité française.
- Ayant pour profession : chargé de mission.
- Demeurant à Versailles.

- Madame Mannet Anne.

- De nationalité française.
- Ayant pour profession : concepteur-rédacteur.
- Demeurant à Joinville-le-Pont.

- Monsieur Valin Éric.

- De nationalité française.
- Ayant pour profession : retraité.
- Demeurant à Écrainville.

- Monsieur Susperregui Jean-Claude.

- De nationalité française.
- Ayant pour profession : consultant en entreprises.
- Demeurant à Pissos.

- Monsieur Escalier Sébastien.

- De nationalité française.
- Ayant pour profession : responsable de service industriel
- Demeurant à Agde.

- Monsieur Bermond Guy.
- De nationalité française.
- Ayant pour profession : dirigeant d'entreprise.
- Demeurant à Valence

Les Membres du Bureau ainsi désignés acceptent leurs fonctions et déclarent, chacun en ce qui le concerne, ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptibles d'en empêcher l'exercice.

L'Assemblée Générale décide ainsi que les fonctions des Membres du Bureau susvisés débuteront le 1/12/2021 2021.

Cette délibération est adoptée à **la majorité - 257 OUI / 11 NON** des Membres de l'Assemblée Générale.

#### **CINQUIEME DELIBERATION : DESIGNATION DU PRESIDENT**

Le Président de séance rappelle que, conformément à l'article 12 des statuts, l'Assemblée Générale désigne, parmi les Membres du Bureau, le Président.

Après appel de candidatures, l'Assemblée Générale désigne, pour une durée de quatre (4) ans, en qualité de Président :

- Monsieur Bigot Guillaume.
- De nationalité française.
  - Ayant pour profession : directeur d'un groupe d'écoles de commerce, chroniqueur éditorialiste.
  - Demeurant à Paris.

L'Assemblée Générale décide que les fonctions de Monsieur Kéloglanian Edmond Stéphane dit Stéphane Kelian prendront fin le 30/11/2021.

L'Assemblée Générale décide ainsi que les fonctions de Monsieur Bigot Guillaume débuteront le 1/12/2021.

Cette délibération est adoptée à **la majorité - 260 OUI / 9 NON** des Membres de l'Assemblée Générale.

## **SIXIEME DELIBERATION : DESIGNATION DES VICE-PRESIDENTS**

A la suite de la modification des dispositions de l'article 12 des statuts, l'Assemblée Générale désigne, parmi les Membres du Bureau, les trois (3) Vice-Présidents.

Après appel de candidatures, l'Assemblée Générale désigne, pour une durée de quatre (4) ans, en qualité de Vice-Présidents :

Madame Pina Céline.

- De nationalité française.
- Ayant pour profession : essayiste, chroniqueuse.
- Demeurant à Paris.

- Monsieur Susperregui Jean-Claude.
- De nationalité française.
- Ayant pour profession : consultant en entreprises.
- Demeurant à Pissos.

- Monsieur Gallois Charles-Henri.
- De nationalité française.
- Ayant pour profession : directeur financier.
- Demeurant à Paris.

L'Assemblée Générale décide ainsi que les fonctions de Madame Pina Céline, Monsieur Susperregui Jean-Claude, et Monsieur Gallois Charles-Henri débuteront le 01/12/2021.

Cette délibération est adoptée à **la majorité** - 257 OUI / 11 NON des Membres de l'Assemblée Générale.

## **SEPTIEME DELIBERATION : DESIGNATION DU TRESORIER**

Le Président de séance rappelle que, conformément à l'article 12 des statuts, l'Assemblée Générale désigne, parmi les Membres du Bureau, le Trésorier.

Après appel de candidatures, l'Assemblée Générale désigne, pour une durée de quatre (4) ans, en qualité de Trésorier:

Monsieur Bermond Guy.

- De nationalité française.
- Ayant pour profession : dirigeant d'entreprise.
- Demeurant à Valence.

L'Assemblée Générale décide que les fonctions de Monsieur Stéphane Larzul prendront fin le 30/11/2021.

L'Assemblée Générale décide ainsi que les fonctions de Monsieur Bermond Guy débuteront le 01/12/2021.

Cette délibération est adoptée à la majorité - 263 OUI / 5 NON des Membres de l'Assemblée Générale.

#### **HUITIEME DELIBERATION : DESIGNATION DU SECRETAIRE GENERAL**

Le Président de séance rappelle que, conformément à l'article 12 des statuts, l'Assemblée Générale désigne, parmi les Membres du Bureau, le ou la Secrétaire Général(e).

Après appel de candidatures, l'Assemblée Générale désigne, pour une durée de quatre (4) ans, en qualité de Secrétaire Général(e) :

Monsieur Badre-Rieu Robert.

- De nationalité française.
- Ayant pour profession : chargé de mission – France Souveraine.
- Demeurant à Versailles.

L'Assemblée Générale décide que les fonctions de Monsieur Éric Jacques Randrianatoavina prendront fin le 0/11/2021.

L'Assemblée Générale décide ainsi que les fonctions de Monsieur Badre-Rieu Robert débuteront le 01/12/2021.

Cette délibération est adoptée à la majorité - 261 OUI / 6 NON des Membres de l'Assemblée Générale.

#### **NEUVIEME DELIBERATION : FORMALITES**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

Cette délibération est adoptée à la majorité - 263 OUI / 4 NON des Membres de l'Assemblée Générale.

#### **DIXIEME DELIBERATION : QUESTIONS COMPLEMENTAIRES**

Aucune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée



---

**Kéloglanian Edmond Stéphane dit Stéphane Kelian**  
Président



---

**Éric, Jacques Randrianatoavina**  
Secrétaire Général